



ACCOLANS

Bulletin d'information Communal

www.accolans.fr

Mars 2017 – n° 31

Pas de transfert de compétence PLU à l'EPCI

La loi ALUR, votée en 2014 prévoit que les EPCI deviennent compétents en matière d'élaboration des documents d'urbanisme en lieu et place des communes. Ce transfert de compétences impliquerait une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document vise la mise en cohérence des politiques d'aménagement en articulant le transport, les activités économiques, l'habitat, l'environnement...

Toutefois, la nouvelle communauté de communes ne souhaite pas prendre cette compétence dans l'immédiat, mais dans la perspective des élections de 2020.

Le conseil municipal, au regard de l'article 136 de la loi 2014-366 du 24/03/14 s'est opposé au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des deux vallées vertes.

Projet éolien... la suite

Le projet éolien sur la commune d'Accolans avance. Un expert géomètre est venu établir un relevé de position précis de l'emplacement des aérogénérateurs sur les conseils de l'armée, pour définir l'altimétrie précise, au-delà des données cartographiques.



Par ailleurs un complément d'étude écologique est en cours, pour actualiser les données au regard de la réglementation, notamment pour ce qui est de la faune, de la flore, des oiseaux ou chauves-souris. La société H2R vient d'investir 60 000 euros pour le complément d'étude. L'enquête publique pourrait être programmée au printemps 2018.

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Le conseil municipal s'est prononcé encore cette année pour ne pas augmenter le taux des trois taxes et ce conformément aux engagements pris lors de la séance du conseil municipal du 08/04/16. Ainsi la taxe d'habitation se fixe à 20,21 %, la taxe foncière (bâti) à 16,43 % et la taxe foncière (non bâti) à 24,78 %.

Je tiens à préciser que la non augmentation des taux entraîne une perte de produit fiscal pour ce qui est de la taxe d'habitation, passant pour 2016 de 19 343 euros, à 17 265 euros pour 2017. Ceci s'explique par la modification de l'assiette des foyers imposables. Globalement le budget 2017 sera extrêmement contraint avec la baisse concomitante des dotations d'état. Le maintien des taux ou la baisse des dotations n'implique pas une baisse d'impôts car la part communale de la fiscalité locale, ne présage pas des décisions éventuelles d'augmentation de la part de l'EPCI ou du département.

Le Maire
Mickaël PORTE

Port du casque !

Dès le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Il s'agit en effet de protéger les plus vulnérables. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation paru au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement.

A titre d'information, la responsabilité de l'adulte sera engagée, s'il transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquant une amende de quatrième classe (90 euros).

Notre commune **s'engage**



Association de bouilleurs de Cru

La commune a reçu le dimanche 19 mars l'Association Française des Récoltants de Fruits et des Syndicats de Bouilleurs de Cru de Franche Comté.

L'association a évoqué les enjeux en terme de droits des récoltants de fruits, des bouilleurs de cru, et des producteurs de jus de fruits. Un des aspects de cette association est de contribuer à préserver les variétés anciennes de fruits mais aussi inciter à la création et à la sauvegarde des vergers.

Ce fut l'occasion pour la mairie de la commune de présenter le village d'Accolans et les pratiques locales de distillation. La matinée s'est terminée par le pot de l'amitié, offert par l'association.

Zéro Phyto

Le 2 mars dernier la commune a accueillie Xavier RENAUD de la FREDON pour présenter aux élus du syndicat de l'Abbaye des Trois Rois les enjeux d'une gestion alternative aux pesticides pour les agriculteurs, les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les particuliers.

Cette réunion s'inscrit dans la continuité du vote du jeudi 23 janvier à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi du sénateur écologiste Joël Labbé qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Cette démarche se veut une réponse à « une nécessité pour la santé publique et la protection de l'environnement ».

Dans les prochains mois, une réunion publique sera organisée sur le secteur pour sensibiliser les jardiniers amateurs. En effet, les 17 millions de Français qui cultivent un bout de jardin, un potager, ou qui entretiennent soigneusement leur pelouse utilisent des pesticides. Au total, le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs, reçoit chaque année 5 000 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. Il s'agira de sensibiliser et d'inciter ces jardiniers à se tourner vers d'autres techniques plus naturelles.

Election présidentielle : les horaires...

Le maire souhaite attirer votre attention sur une disposition spécifique du Président de la République introduite par la loi organique du 25 avril, qui modifie les horaires du scrutin.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 19h !

Ouverture du parc des Campaines

Le parc ouvrira ses portes le 09 avril prochain !

